



APPRENTISSAGE CERTIFICAT DE SPECIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGERES



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Etre capable de réaliser des travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
- Etre capable de réaliser des travaux de voiries et réseaux divers en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
- Etre capable de réaliser des travaux de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
- Etre capable d'organiser un chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

Filière Paysagiste

- 4^{ème} - 3^{ème}
- CAPa Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **CS Constructions Paysagères**
- BTSa Aménagements Paysagers
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage

Une insertion dans la vie active

- Le CS Constructions Paysagères est un titre professionnel délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (évaluations en Unités Capitalisables : UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce titre permet de s'insérer directement dans la **vie active** en devenant ouvrier paysagiste qualifié et spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères. Il peut permettre d'accéder à un poste de chef d'équipe, en fonction de la taille et de l'organisation de l'entreprise.

- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.



Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute



TAUX
D'INSERTION
84 %

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
https://fr.padlet.com/cdfaa_de_la_correze/formations

TAUX DE
SATISFACTION
Voir site internet



CDFAA de la Corrèze

CDFAA de la Corrèze

23 Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

APPRENTISSAGE CERTIFICAT DE SPECIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGERES



Titre de niveau 4
Formation en alternance

CDFAA de la Corrèze

Le **salarié paysagiste** qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères, travaille dans les entreprises de travaux paysagers ou dans le BTP. Il occupe en général le poste de chef d'équipe ou d'adjoint au chef d'équipe. Il est chargé de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics : pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairages liés à ces constructions.

Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac vous propose une formation de **CS Constructions Paysagères** qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif de cette formation est de former et de préparer à l'insertion professionnelle :

- de futurs salariés hautement qualifiés des entreprises paysagères, des services espaces verts des collectivités, domaines privés ou entreprises du BTP
- de futurs chefs d'entreprise du secteur paysager.

Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 du secteur du paysage ou d'une spécialité voisine
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

- Pas de pré-requis particulier hormis la maîtrise de la langue française.

Contenu pédagogique :

- Enseignement technologique et professionnel :

U.C.1. Préparation des chantiers de constructions paysagères

U.C.2. Réalisation de travaux VRD

U.C.3. Réalisation de constructions paysagères (344h)

U.C.4. Organisation d'un chantier de constructions paysagères (48h)

CACES (14h)

Habilitation électrique (14h)

Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **420h sur 1 an**.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.